

Les catégories de candidats pouvant prétendre à être éligible au sein des collèges à la Commission de la recherche du Conseil académique sont disposées au sein de l'article D.719-6 du Code de l'éducation.

COLLÈGE A COLLÈGE B COLLÈGE C COLLÈGE D COLLÈGE E COLLÈGE F
SECTEUR 1 SECTEUR 2 SECTEUR 3 SECTEUR 4

(Pour les collèges A et B et C il faut cocher votre secteur)

IDENTITÉ DU CANDIDAT INSCRIT SUR LA LISTE :

Je soussigné.e

NOM D'USAGE

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

NOM PATRONYMIQUE

CODE POSTAL

VILLE

COURRIEL

TÉLÉPHONE

COMPOSANTE – SERVICE

DÉCLARE FAIRE ACTE DE CANDIDATURE POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT,

Nom de la liste :

Fait à

Le

SIGNATURE

FORMULAIRE A JOINDRE AVEC LA LISTE DE CANDIDATURE ET UNE COPIE DE LA PIECE D'IDENTITE

AU PLUS TARD LE MARDI 7 JUIN 2022 A 16 HEURES 00

A DEPOSER SUR RDV, OU A ENVOYER AVEC LES LISTES DE CANDIDATURES INDIVIDUELLES

**A L'ATTENTION DU PÔLE DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GÉNÉRALES
BÂTIMENT I3 – BUREAU 319**

elections@u-pec.fr

Déposer ou retourner votre candidature,

Avant le **MARDI 7 JUIN 2022 à 16 HEURES 00**